

Aurillac, le 10 mars 2021

à destination de :  
**L'Union Confédérale des Retraités CGT**  
**Les membres de la CE de l'UCR**  
**Les Secrétaires de l'ensemble des USR**

## **MOTION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DE L'UNION SYNDICALE DES RETRAITES CGT DU CANTAL, REUNIE LE 9 MARS 2021**

L'objet de la motion de la Commission exécutive de l'Union Syndicale des Retraités CGT du Cantal est d'exprimer avec force et conviction notre désaccord sur certaines décisions prises et soutenues par l'UCR, au nom de ce qu'il convient de nommer « *le Groupe des neuf* ».

Depuis plusieurs années, et suite au blocage du niveau des pensions en 2014, la revendication de la CGT en matière de revalorisation des retraites est de 300 € d'augmentation immédiate et d'une revalorisation annuelle au 1<sup>er</sup> janvier de toutes les pensions en fonction de l'évolution des salaires et non de celle des prix.

Si le « *Groupe des neuf* » porte bien cette revendication d'augmentation de 300 €, elle l'agrémente d'une hausse immédiate de 100 €. C'est cette dernière précision qui nous conduit à exprimer notre désapprobation, dans la mesure où nous considérons que la CGT sacrifie **SA** revendication sur l'autel de l'unité à tout prix, ce qui selon nous est inacceptable.

C'est avec stupéfaction que nous prenons connaissance, le soir même de la réunion de notre Commission exécutive, d'un tract qui émane de la seule UCR CGT, et qui porte, pour l'action nationale prévue le 31 mars prochain, cette revendication en vue de la revalorisation immédiate des pensions de 100 €.

Par ailleurs, la feuille de route proposée au Comité général extraordinaire du 16 mars prochain porte également cette référence, ce qui conduira notre USR à voter contre.

Cette position est d'autant plus incompréhensible que depuis 2014, non seulement les pensions n'ont été que très peu revalorisées, mais elles ont surtout été impactées par une augmentation de la CSG de 25 %. Au-delà de l'augmentation annuelle du coût de tous les produits de consommation, s'ajoute l'obligation de souscrire, pour ceux qui le peuvent, une complémentaire santé qui à elle seule dépasse largement les 100 € mensuels.

Le montant prélevé au titre des contributions CS et CRDS ampute nos pensions d'un montant encore supérieur (*ex. sur une pension brute de 1500 €, le montant de cet impôt est de l'ordre de 125 €*), sans parler du prélèvement pour la CASA de 0,3 %.

Dès lors, revendiquer une augmentation de 100 € nous paraît certes insuffisant, mais surtout totalement déconnecté des besoins exprimés par les retraités.

Selon les dernières données statistiques de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, au 31 décembre 2019, le montant moyen global brut mensuel des pensions de retraite du Régime Général de Sécurité sociale est de 694 € au niveau national, 678 € au niveau régional (*Auvergne*), et 567 € dans le département du Cantal. Ces chiffres, même majorés des retraites complémentaires, représentent moins de 950 € nationalement, moins de 900 € pour notre Région Auvergne, et à peine 750 € pour les retraités cantaliens.

Ainsi, revendiquer aujourd'hui une augmentation immédiate de 100 € laisse supposer que la CGT cautionne le fait que nombre de retraités, en France, continueront de vivre en-dessous du seuil de pauvreté, ce qui, pour la Commission exécutive de l'USR CGT du Cantal, est simplement impensable.

La défiance de l'USR CGT du Cantal, vis-à-vis du « *Groupe des neuf* », est confortée par les comportements de ces organisations qui adaptent leur participation sans se départir de leurs propres orientations. Ainsi, la CGC et la CFTC ont donné un avis favorable à la fusion de l'AGIRC et de l'ARRCO, contrairement à l'opposition exprimée par les autres partenaires du Groupe.

De plus, le 4 février dernier, les UCR, FO, CGC, CFTC, FGR, Ensemble n'ont pas appelé à la journée d'action.

Aussi, notre USR ne cautionne pas ce qu'elle considère comme un renoncement de la CGT à ses propres revendications au nom d'une unité syndicale peu ou prou respectée par d'autres organisations du « *Groupe des neuf* » et demande à l'UCR de ne pas s'associer à des actions unitaires qui remettent en cause son propre cahier revendicatif.

Sur la question de la revalorisation des retraites, l'USR CGT du Cantal demande également que l'augmentation immédiate des pensions soit désormais portée à 400 € au regard des pertes du pouvoir d'achat cumulées ces dernières années.

La Commission exécutive de notre USR demande que soit sans cesse rappelée la revendication de la CGT de fixer le montant de la retraite minimale, à taux plein, à hauteur du SMIC porté à 1 800 € et sa revalorisation annuelle selon les conditions sus énoncées.

**Pour la Commission exécutive de l'USR CGT du Cantal,  
LE SECRETAIRE GENERAL,**

**Christian AUZOLLE.**

Destinataire pour information :  
Copie au Secrétaire général de l'UD CGT du Cantal